

## Carte de priorité d'accès aux lieux publics

Vous êtes enceinte ou avez des enfants à charge ou êtes médaillé de la famille ? Sachez que vous pouvez bénéficier de la carte nationale de priorité de la famille appelée . Cette carte permet d'obtenir un **droit de priorité d'accès** dans certains lieux publics (bureaux et guichets des administrations et services publics, transports publics). La carte est **gratuite**. Nous vous présentons les informations à connaître.

### Que permet la carte de priorité d'accès aux lieux publics ?

La carte de priorité vous donne un droit de priorité pour l'accès aux lieux suivants :

Bureaux et guichets des administrations  
Services publics  
Transports publics

### Qui peut obtenir la carte de priorité d'accès aux lieux publics ?

Pour obtenir la carte de priorité, vous devez être dans **l'une** des situations suivantes :

Être enceinte

Avoir 1 enfant à charge de moins de 3 ans ou 2 enfants à charge de moins de 4 ans ou au moins 3 enfants à charge de moins de 16 ans

Être décoré de la médaille de la famille

### Comment obtenir la carte de priorité ?

Vous devez faire votre demande de carte de priorité sur **papier libre** ou par **mail** auprès de la caisse d'allocations familiales (**Caf**) si vous relevez du régime général, ou de la mutualité sociale agricole (**MSA**) si vous relevez du régime agricole.

#### Où s'adresser ?

Caisse d'allocations familiales (Caf)

#### Où s'adresser ?

Mutualité sociale agricole (MSA)

Il est recommandé **d'accompagner votre demande** d'un document justifiant votre situation personnelle. Par exemple, copie intégrale ou extrait avec filiation de l'acte de naissance de chacun des enfants.

#### À noter

Si vous êtes enceinte, votre médecin ou votre sage-femme remplit la déclaration de votre grossesse en ligne et la télétransmet directement à la Caf ou à la MSA. Il n'est donc pas nécessaire d'accompagner votre demande de carte de priorité d'un justificatif de grossesse.

### Quel est le coût de la carte de priorité d'accès aux lieux publics ?

La carte est **gratuite**.

### Combien de temps est valable la carte de priorité d'accès aux lieux publics ?

La durée de validité de la carte dépend de votre situation.

La carte est valable pendant toute la durée de la grossesse.

La carte est valable pour une durée de **3 ans**.

La carte est valable pour une durée **illimitée**.

### La carte de priorité d'accès aux lieux publics est-elle renouvelable ?

**Oui**, pour les personnes avec enfant(s) à charge, la carte est renouvelable **3 ans** si les conditions initiales continuent d'être remplies.

#### À savoir

La carte de priorité peut être demandée **à chaque grossesse**.

### Que faire en cas de perte ou de vol de la carte de priorité ?

Vous pouvez demander un duplicata auprès de la Caf ou la Msa.

#### Où s'adresser ?

Caisse d'allocations familiales (Caf)

#### Où s'adresser ?

Mutualité sociale agricole (MSA)

Cette demande peut être faite sur **papier libre** ou par **mail**.

#### Cartes de transport

#### Et aussi...

- Carte mobilité inclusion (CMI)
- Carte familles nombreuses
- Carte européenne de stationnement pour les invalides de guerre

**Où s'informer  
?**

- Si vous dépendez du régime général :  
Caisse d'allocations familiales (Caf)

- Si vous dépendez du régime agricole :  
Mutualité sociale agricole (MSA)

**Textes de  
référence**

- Code de l'action sociale et des familles : articles R215-3 à R215-6



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

*Mairie de Palavas-les-Flots*

*Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

*Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots*

*Tél. : 04 67 07 73 00*